

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
visant les actions de la société



initée par la société



présentée par



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'AXWAY SOFTWARE**

Le présent document relatif aux autres informations d'Axway a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 27 mai 2014, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Axway.

Le présent document complète la note d'information d'Axway relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Axway sur les actions émises par Systar SA (l'« **Offre** »), suivie si les conditions sont remplies d'une procédure de retrait obligatoire, sur laquelle l'AMF a apposé le visa n°14-233 en date du 27 mai 2014, en application d'une décision de conformité en date du 27 mai 2014.

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- Bryan, Garnier & Co. : 26, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.
- Axway : PAE Les Glaisins - 3, rue du Pré Faucon 74940 Annecy-Le-Vieux

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Axway Software, société anonyme à conseil d'administration au capital de 41 099 332 euros régie par le droit français, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré Faucon 74940 Annecy-Le-Vieux, immatriculée à Annecy au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 433 977 980 (ci-après « **Axway** »), figurent dans le document de référence d'Axway enregistré par l'AMF le 24 avril 2014 sous le numéro R. 13-016 (le « **Document de Référence** ») et sont complétées par les informations figurant dans le présent document qui intègre par référence le Document de Référence (le « **Document d'Information** »). Ces documents sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Axway (www.axway.fr), et peuvent être obtenus sans frais auprès d'Axway Software : PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré Faucon 74940 Annecy-Le-Vieux et de Bryan, Garnier & Co. : 26, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

Il n'est pas survenu, depuis le 24 avril 2014, date de dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF, de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, autre que les éléments indiqués ci-après.

2. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

A la date du Document d'Information, le conseil d'administration d'Axway est composé tel qu'indiqué pages 48 à 51 du Document de Référence.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL D'AXWAY

Au 31 décembre 2013, le capital social d'Axway s'élevait à 40 930 354 euros. Il était divisé en 20 465 177 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le tableau de l'évolution du capital social d'Axway sur 5 ans est disponible en page 195 du Document de Référence. Depuis le 31 décembre 2013, le capital social a évolué comme suit :

Date	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions total	Apports Nominal et primes ou réserves
7 janvier 2014	Augmentation de capital par levée d'options	40 965 130	2€	17 388	20 482 565	-
8 janvier 2014	Augmentation de capital par levée d'options	40 980 208	2 €	7 539	20 490 104	-
14 février 2014	Création d'actions gratuites	41 031 518	2 €	25 500	20 515 759	50 310 €
24 février 2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 082 378	2 €	25 430	20 541 189	-
Avril 2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 099 332	2€	8 477	20 549 666	

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT D'AXWAY

La répartition du capital social d'Axway au 31 décembre 2013 figure page 192 du Document de Référence.

En complément des obligations légales d'informer Axway de la détention de certaines fractions du capital, l'article 28 des statuts prévoit que tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Depuis le 31 décembre 2013, Axway n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuils légaux ou statutaires.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'AXWAY

Axway publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet (www.axway.fr), rubrique « A propos d'Axway » / « Salle de Presse ».

Les informations relatives à la finalisation de l'acquisition de 61% du capital de Systar SA le 17 avril 2014 figurent notamment pages 84 et 85 du Document de Référence.

Depuis le dépôt du Document de Référence, Axway a publié un communiqué de presse le 28 avril 2014.

- Communiqué du 28 avril 2014

Bonne entrée dans l'année pour Axway avec +6,1% de croissance organique au 1er trimestre 2014, par rapport à un solide 1er Trimestre 2013.

Axway annonce un chiffre d'affaires de 52,0M€ au premier trimestre 2014. En progression organique de +6,1% par rapport à 2013, ce premier trimestre est encourageant par la croissance des activités de Licences, et la bonne performance des Services. L'activité en France poursuit sa tendance très positive depuis un an et demi.

Commentaire sur l'activité du 1er Trimestre

Commentaire par type d'activité

en M€

1er Trimestre	2014	2013 Publié	2013 Pro forma	Croissance Totale	Croissance Organique 1
Licences	10,8	10,6	10,3	1,8%	4,4%
Maintenance	26,7	25,7	25,3	4,0%	5,8%
Services	14,5	13,6	13,5	6,6%	7,9%
Axway	52,0	49,9	49,1	4,3%	6,1%

(1) à périmètre et taux de change constants

Les revenus de l'activité Services du 1er Trimestre 2014 sont encourageants avec une progression de +7,9% en croissance organique en comparaison avec la même période de 2013. Les Licences sont en progression de +4,4% de croissance organique, malgré une faiblesse sur les signatures aux USA. L'activité maintenance garde une croissance de +5,8%.

Commentaire par zone géographique

en M€

1er Trimestre	2014	2013 Publié	2013 Pro forma	Croissance Totale	Croissance Organique 1
France	18,2	16,9	16,9	7,4%	7,4%
Reste de l'Europe	14,1	12,3	12,3	14,3%	14,1%
Amériques	17,9	19,1	18,4	-6,4%	-2,9%
Asie-Pacifique	1,9	1,6	1,4	21,8%	36,1%
Axway	52,0	49,9	49,1	4,3%	6,1%

(1) à périmètre et taux de change constants

L'activité en France maintient la croissance observée depuis un an et demi, avec une progression organique au 1er Trimestre 2014 de +7,4% en comparaison avec la même période 2013. Aux Amériques, l'activité marque une baisse de -2,9% liée à une base de comparaison T1/2013 forte (croissance de +16%) et à de moindres signatures de licences en début d'année. Il faut aussi noter la belle performance de la région Europe (hors France) avec une croissance organique de +14,1%.

Acquisition de Systar

Le groupe veut renforcer son positionnement en matière de gouvernance des flux de données en accédant aux technologies de pilotage de la performance opérationnelle à destination des grandes entreprises. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'opération suivante.

Le 17 avril 2014, Axway a acquis 61,02% du capital de Systar auprès des actionnaires contrôlant de concert la société, à un prix de 5,97 euros par action. Le 28 avril 2014, Axway a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), conformément à la réglementation en vigueur, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire) sur la totalité des actions Systar restant en circulation et des actions Systar qui résulteraient des 31 910 options de souscription d'actions Systar, au prix de 5,97 euros par action (l'« Offre »). Le projet de note d'information relative à l'Offre est disponible sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et peut être obtenu sans frais auprès de Bryan, Garnier & Co. (26, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris) et Axway (PAE Les Glaisins – 3, rue du Pré Faucon, 74940 Annecy-Le-Vieux). Cette Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Situation financière et perspective

La situation financière d'Axway est très solide à fin Mars 2014.

Comme le montrent les années passées, les résultats du premier trimestre d'un exercice ne donnent pas une indication prédictible de la performance de la totalité d'une année. Ce trimestre est toutefois encourageant et permet de rester sur la perspective annuelle de croissance significative, à la fois organique et par acquisition externe, tout en maintenant, a minima, le niveau de la marge opérationnelle.

Calendrier financier

- Mercredi 4 juin 2014, 14h30 : Assemblée Générale Mixte des actionnaires, Hôtel Le Meurice, Paris
- Mercredi 30 juillet 2014, après bourse : publication des résultats semestriels,
- Jeudi 31 juillet 2014, 14h30 : Réunion SFAF des analystes financiers à Paris.

La Société a publié son Document de Référence 2013 le 24 avril 2014 sous le N° R14-019. Le Document est disponible sur le site Internet de la Société.

Depuis le 24 avril 2014, date de dépôt de son Document de Référence auprès de l'AMF, Axway n'a pas publié de communiqués de presse et documents significatifs à l'exception de ceux mentionnés dans la présente section.

6. COUTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Le montant maximum de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions Systar SA non détenues par Axway et visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, s'élèverait à 15 471 344,55 euros au total.

En outre, les frais supportés par Axway relatifs à l'Offre (incluant, entre autres, les honoraires des conseils externes financiers, juridiques et comptables ainsi que tous autres experts et consultants et les frais de communication et de publication) sont estimés à environ 750 000 euros (hors taxes).

Axway financera l'intégralité du prix d'acquisition sur la base de ses ressources propres ou de ses capacités existantes de tirage qui sont immédiatement mobilisables et sans condition. En particulier, Axway dispose à cet effet d'un emprunt de 30 millions d'euros et bénéficie au 31 décembre 2013 d'une trésorerie de 49,165 millions d'euros.

7. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES D'AXWAY ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS

Dans l'hypothèse d'une détention à 100% du capital de Systar SA à l'issue de l'Offre, et compte tenu d'un actif net identifiable de 1 673 K€, l'écart d'acquisition ressortirait à 39 358 K€.

A la suite de l'acquisition par Axway de la totalité des actions Systar SA non encore détenues par elle, la différence entre le coût d'acquisition des actions et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres conformément au traitement prévu par les normes IFRS.

8. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 27 mai 2014, et qui incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2014 sous le numéro R. 13-016, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'article 5 de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Axway Software sur les actions émises par la société Systar SA, suivie si les conditions sont remplies d'une procédure de retrait obligatoire.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. »

Axway Software
Représentée par Christophe Fabre
en qualité de directeur général